

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 3 Novembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 – MARANDET Yannick
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – CEFALU Alexia
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 –	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Lucie TEIXEIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 13-11-2023/80

ACCEPTATION DU DISPOSITIF PASS CULTURE A LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Le Pass Culture a été mis en place en mai 2021 par l'Etat pour tous les jeunes de 18 ans résidant en France puis étendu depuis janvier 2022, dans le cadre de deux dispositifs complémentaires, à tous les jeunes à partir de la classe de 4^{ème} :

Un volet collectif, inscrit dans la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et porté par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, est directement attribué aux établissements scolaires. Il apporte des moyens supplémentaires aux professeurs pour leur permettre de construire des projets d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves scolarisés de la 4^{ème} jusqu'à la terminale. Grâce à ce dispositif, des classes et des élèves peuvent accéder à des activités culturelles, au travers de sorties (au spectacle, au musée, dans des monuments...) ou de rencontres (avec des artistes, des auteurs et des professionnels de la culture...).

Un volet individuel permet aux jeunes de 15, 16 et 17 ans de disposer d'un crédit, qu'ils peuvent utiliser de façon autonome, comme il est déjà possible de le faire avec le pass 18 ans.

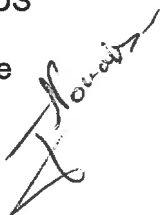
Le Conseil Municipal a approuvé début 2023 l'acceptation du pass culture comme mode de paiement au cinéma et au musée de la vigne et du vin (entrées musées et visites musée ou patrimoine). Il est proposé au conseil d'étendre le dispositif à la médiathèque Victor Hugo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de ce nouveau mode de paiement à la médiathèque Victor Hugo.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à cette

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance



Jérôme NOUAIS

Le Maire



Béatrice SANTAIS